



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les difficultés rencontrées par les entreprises de loisirs « indoor »

Question écrite n° 29717

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés financières rencontrées par les entreprises de loisirs *indoor*. En 2019, le loisir *indoor* représentait près de 5 000 entreprises et 30 000 salariés pour 30 millions de clients adultes et enfants. Ces entreprises proposent des activités diverses telles que les *laser-game*, *bowling*, *karting*, *escape-room*, salles d'escalade ou encore de *fitness*. Depuis le 14 mars 2020, l'ensemble de ces entreprises ont fermé par décision administrative mais avec des charges fixes (loyers et charges locatives) continuant de courir et pouvant représenter près de 30 % du chiffre d'affaires de ces structures. Elles ne peuvent, en outre, obtenir de la part des assurances la couverture de la perte d'exploitation dans le contexte de pandémie. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage une annulation de l'ensemble des charges pour ces entreprises, majoritairement TPE ou PME.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29717

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3451

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)